



3 novembre 2020

A l'attention des président(e)s des comités, des Président(e)s et animateurs de clubs affiliés,

Copie : Comité Directeur, salariés, bénévoles du siège

Bonjour à tous,

L'aggravation de la situation épidémique a conduit le Gouvernement à décider de l'instauration d'une nouvelle période de confinement à compter du vendredi 30 octobre 2020.

Pour faire face à l'épidémie de nouvelles mesures générales ont été décidées et un nouveau décret (décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020) vient les préciser. Dans l'attente de la parution de l'instruction ministérielle qui précisera en fin de semaine à son tour les contours des règles et des exceptions au principe général de confinement pour le sport, les liens suivants vous permettront de consulter :

- le [discours du Premier Ministre](#), Jean CASTEX, lors de la conférence de presse du jeudi 29 octobre 2020
- le [communiqué de presse de la ministre des sports](#) du vendredi 30 octobre 2020
- le [détail des mesures](#) concernant le sport.

Et bien entendu, vous trouverez le [nouveau plan de confinement](#) des activités fédérales.

Nos activités sont à nouveau à l'arrêt ; nos clubs et comités sont une nouvelle fois contraints de cesser l'organisation de sortie de marche et de randonnée, de balisage, de manifestation, de réunion en présentiel, de séjour et voyage, de stage de formation... pour plusieurs semaines. C'est un nouveau coup dur pour nos licenciés, nos animateurs, nos baliseurs, nos formateurs...

Mais la pratique individuelle est, elle, encore permise dans le respect des règles strictes gouvernementales et sanitaires (dans un rayon de 1 kilomètre de notre domicile, durant 1 heure maximum, avec une attestation de déplacement spécifique pour l'activité physique, dans le respect des gestes barrières et de la distanciation, ...).

Utilisons-la et encourageons-la pour que chacun de nos licenciés ne subisse pas une rupture dans son activité sportive, qui serait nocive pour son état de santé, de forme et de bien-être. C'est pourquoi, j'ai demandé à l'équipe du siège national de réfléchir à la création et au déploiement d'outils et programmes permettant l'incitation et l'accompagnement de cette pratique individuelle à travers les clubs et les comités. Cette palette de propositions devra prendre en compte les typologies géographiques et démographiques des territoires (de l'urbain fortement peuplé à l'espace rural faiblement

peuplé) pour proposer des solutions adaptées à la crise sanitaire et ne favorisant pas la circulation du virus.

J'ai également enclenché une démarche auprès des fédérations de sports de nature et du cabinet de la Ministre déléguée chargée des sports pour une meilleure prise en compte des spécificités de nos pratiques dans la mise en œuvre des exceptions aux règles générales de confinement et surtout lors de la phase de reprise des activités le 2 décembre 2020.

Je compte sur vous pour diffuser très largement cette nouvelle version de notre plan de confinement de nos activités disponible sur [notre nouveau site internet](#), mais aussi pour accompagner tous ceux qui en auront besoin, pour répondre aux multiples questions des pratiquants, licenciés, animateurs, baliseurs... Les équipes du siège, bénévoles, administrateurs et salariés, restent à votre disposition pour vous aider, n'hésitez pas à les solliciter si besoin.

Pour la sécurité de tous, rappelez régulièrement la nécessité de respecter la distanciation et d'appliquer les gestes barrières, tout en gardant une activité physique régulière.

Prenez soin de vous, de vos proches, de vos dirigeants et de vos licenciés.

Sportivement,

Le Président

Didier Babin